



**CERTITHERM**  
**LA PREMIÈRE MARQUE DE QUALITÉ**  
**POUR LES PLANCHERS CHAUFFANTS ET RAFRAÎCHISSANTS BASSE TEMPÉRATURE**

**Annexe 1. CERTITHERM: Les systèmes éligibles**

**Annexe 2. Le Certificat CERTITHERM**

**Annexe 3. Fiche d'identité COCHEBAT**



## CERTITHERM

### LA PREMIÈRE MARQUE DE QUALITÉ

#### POUR LES PLANCHERS CHAUFFANTS ET RAFFRAÎCHISSANTS BASSE TEMPÉRATURE

COCHEBAT, syndicat national des fabricants de composants et de systèmes intégrés de chauffage, rafraîchissement et sanitaires, lance la première marque de qualité pour les systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes. Inscrit dans la Réglementation Thermique 2012, le plancher chauffant/rafraîchissant basse température (PCRBT) connaît une croissance à deux chiffres depuis plusieurs années et séduit tant pour ses performances que pour le confort et la liberté visuelle qu'il procure. Si aujourd'hui les principaux composants du PCRBT (tubes, collecteurs, isolation périphérique, dalles, etc.) sont soumis à différentes normes européennes et/ou des avis techniques, la notion de performance thermique globale d'un système selon la NF EN 1264 change la donne.



**La performance des systèmes PCRBT devient un des éléments essentiels pour que les bâtiments puissent satisfaire les exigences BBC et celles de la RT 2012 en matière de consommation d'énergie.**

**Afin d'inscrire le PCRBT dans cette recherche d'excellence, COCHEBAT a pris les devants et lance sa marque de qualité pour les systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes : CERTITHERM.**

Destinée à garantir un niveau de performance des systèmes, CERTITHERM est une marque proposée à toutes les entreprises systémistes du marché qui souhaitent faire valider leurs niveaux d'émissions, d'absorptions et de pertes au dos. Pour chaque système complet soumis au comité de marque CERTITHERM, des vérifications et des calculs thermiques sont réalisés et validés par des instructeurs indépendants.

**La marque CERTITHERM garantit au final la performance de tout un système qui peut ainsi être prise en compte dans le calcul des consommations globales du bâtiment.**

Véritable marque de confiance, CERTITHERM est un gage de qualité et de reconnaissance pour l'installateur, une assurance pour les bureaux d'étude, les prescripteurs et les distributeurs, et enfin une preuve de fiabilité et de garantie pour les particuliers.

## **CERTITHERM : LA Référence du marché**

La marque de qualité CERTITHERM garantit la performance thermique d'un système donné selon la RT 2012 et la NF EN 1264. **Pour la filière, CERTITHERM permet :**

- **de garantir la performance thermique du système**
- **d'être un gage de qualité**
- **d'apporter la reconnaissance d'un système complet**
- **d'anticiper les exigences futures**

Par cette démarche, COCHEBAT met à disposition des professionnels de la chaîne décisionnelle LA Référence du marché.

La marque CERTITHERM est donc une garantie et une valeur ajoutée pour toutes les entreprises qui mettent sur le marché français des systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes hydrauliques intégrés.

## **CERTITHERM : une procédure stricte et validée par un expert indépendant pour une transparence totale**

Pour assurer la transparence et la légitimité de la marque CERTITHERM, la procédure de validation des performances inclut, en plus d'un comité de marque COCHEBAT, **des instructeurs indépendants**. Ces derniers vérifient le système par rapport au règlement technique de la marque et réalisent les calculs thermiques (émissions, absorptions et pertes au dos) selon la NF EN 1264.

Afin de respecter le cadre réglementaire existant du PCRBT, tous les systèmes prétendant à la certification CERTITHERM doivent justifier de constituants conformes aux normes, aux DTU ou Avis Techniques en cours. En outre, **les composants du système doivent répondre à une résistance thermique de :**

- **0,75 pour les planchers intermédiaires ou les planchers bas isolés,**
- **2,4 pour tous les autres cas.**

## **CERTITHERM : des premiers certificats dès fin 2011**

Proposée à toute la filière dès le mois de juillet 2011, la marque de qualité CERTITHERM devrait voir le jour sur les **premiers systèmes validés dès la fin de l'année 2011**. Pour informer les professionnels, COCHEBAT met à leur disposition **un site Internet dédié**. Regroupant toutes les réponses à leurs questions, il permet de faire le lien avec la marque et l'ensemble de la filière.



**SERVICE DE PRESSE : MJA r.p.**

Square d'Orléans - 80 rue Taitbout - 75009 Paris - Tél : 01 56 35 38 60

Contacts : Laure Tortet - ligne directe : 01 56 35 38 65 - laure.tortet@groupemja.com



## Annexe 1

### CERTITHERM Les systèmes éligibles

- ➔ **Tous les systèmes prétendant à la reconnaissance CERTITHERM doivent justifier de constituants conformes aux normes, aux DTU ou Avis Techniques en cours**

*Les installations éligibles :*

#### **Systèmes de chauffage/rafraîchissement par le sol enrobés**

type A et C de l'EN 1264 :

- Isolation périphérique conforme au DTU 65.14, ou à l'Avis Technique (ou DTA) de la chape fluide ;
- Support sous avis technique et certifié CSTBat ou ACERMI, conforme au DTU 65.14, de résistance thermique 0.75 et 2.4 et qualifiée Ch selon la norme NF P 61 203 ;
- Tube de classe 4 minimum, sous Avis Technique certifié CSTBat ;
- Enrobage conforme au DTU 65.14 ou chape fluide sous Avis Technique (ou DTA) visant le plancher chauffant et rafraîchissant ;
- Collecteur : caractérisé par son KVS. Le raccordement des tubes au collecteur doit être défini dans l'Avis Technique du système ou du produit.

#### **Autres systèmes sols, murs ou plafonds chauffants et rafraichissants types B et D de l'EN 1264 :**

- Si support : tout matériau manufacturé certifié CSTBat ou ACERMI tel que défini dans l'avis technique ;
- Tube sous Avis Technique ;
- Collecteur : caractérisé par son KVS. Le raccordement des tubes au collecteur doit être défini dans l'Avis Technique du système ou du produit.
- Si présence d'isolation périphérique, celle-ci doit-être conforme au DTU 65.14, ou à l'Avis Technique (ou DTA) de la chape fluide.

## Annexe 2

### Le Certificat CERTITHERM



**CERTITHERM**

la marque de qualité de **cochebat**



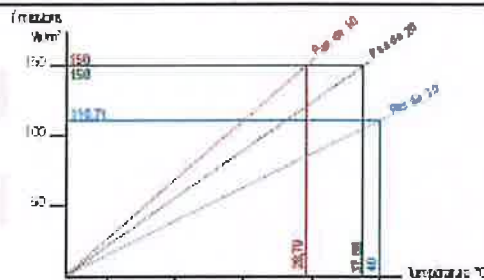
#### CERTIFICAT CERTITHERM N° 115001 du 07/07/2011

Système de surface chauffante et rafraîchissante hydraulique intégré dans le sol

NOM DU SYSTÉMISTE .....  
 ADRESSE .....  
 APPELLATION DU SYSTÈME .....  
 DESCRIPTIF DU SYSTÈME  conforme EN 1264  spécifique  
 type PCBT  A  B  C  D  
 ÉMETTEURS  
 marque .....  
 matière .....  
 N° CSTBat ou ATEC .....  
 DN .....  
 ISOLANT  
 marque .....  
 N° CSTBat ou ACERMI .....  
 type d'isolant  à plot  plan  
 résistance thermique .....  
 pas de tube .....  
 ENROBAGE  traditionnel  DTA ou Avis Technique  
 matériau .....  
 adjuvant : ..... N° : .....  
 conductivité thermique .....  
 recouvrement des tubes .....  
 REVÊTEMENT DE SOL ..... carrelage résistance thermique 0,02 m².K/W  
 BANDE PÉRIPHÉRIQUE  
 marque .....  
 masse volumique .....  
 COLLECTEUR  
 marque .....  
 KVS .....  
 HAUTEUR DU SYSTÈME .....

#### EXPRESSION DES RÉSULTATS

Pas	Émissions	Écart de T°	Absorption	Émissions brutes
10	150 W/m²	28,75°C	150 W/m²	8,92 %
20	150 W/m²	37,88°C	115 W/m²	10,33 %
30	119,71 W/m²	40 °C	70 W/m²	12,16 %



M  
Président du Comité de Marque

Durée du certificat : 3 ans

**CERTITHERM**  
 11 bis rue de Milan - 75009 Paris  
 contact@certitherm.fr  
 Tél : 01 53 32 79 79  
 Fax : 01 53 32 79 70



## FICHE D'IDENTITÉ

<b>NOM</b>	<b>COCHEBAT</b> syndicat national des fabricants de composants et de systèmes intégrés de chauffage, rafraîchissement et sanitaires, lance la première marque de qualité pour les systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes	
<b>CRÉATION</b>	<b>1984</b>	
<b>REPRÉSENTATIVITÉ MARCHÉ</b>	<b>Représentativité globale de 80%</b> sur les marchés des surfaces (plancher, mur, plafond) chauffantes/rafraîchissantes par eau basse température, et de l'hydro distribution (chauffage et sanitaire).	
<b>LES ADHÉRENTS</b>	Acome La Chape Liquide Comap Efex International Knauf Industries Nicoll	PB Tub Rehau SA Roth France Velta Eurojauge Wavin Climasol
<b>LE BUREAU</b>	<i>Président :</i> <i>Vice-présidents :</i>  <i>Trésorier :</i> <i>Présidents de commissions</i> <i>Technique :</i> <i>Promotion :</i>	Eric Mantione (PB Tub) Thierry Bedard (Rehau) Florent Kieffer (Acome) Marie-Hélène Lechat (Efex)  Benoît Smagghe (Comap) Thierry Bedard (Rehau)
<b>COORDONNÉES</b>	11 bis rue de Milan - 75009 Paris Tél. : 01 53 32 79 79 <a href="mailto:contact@syplast.org">contact@syplast.org</a> <a href="http://www.cochebat.org">www.cochebat.org</a>	

### *Le Plancher chauffant/rafraîchissant basse température... quelques chiffres*

- ➔ Marché neuf = près de 95 %
- ➔ Progression de 10 % entre 2009 et 2010
- ➔ Plus de 7 millions de m<sup>2</sup> de plancher hydraulique installés en 2010 en France

*Largement utilisé dans les programmes de construction BBC, le Plancher chauffant/rafraîchissant basse température répond aux exigences de la RT 2012 :*

- ➔ exigence d'efficacité énergétique minimale du bâti,
- ➔ exigence de consommation maximale basée sur le modèle BBC,
- ➔ exigence de confort d'été.